

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

L'emploi des éducateurs en sports de nature






Présentation de l'enquête

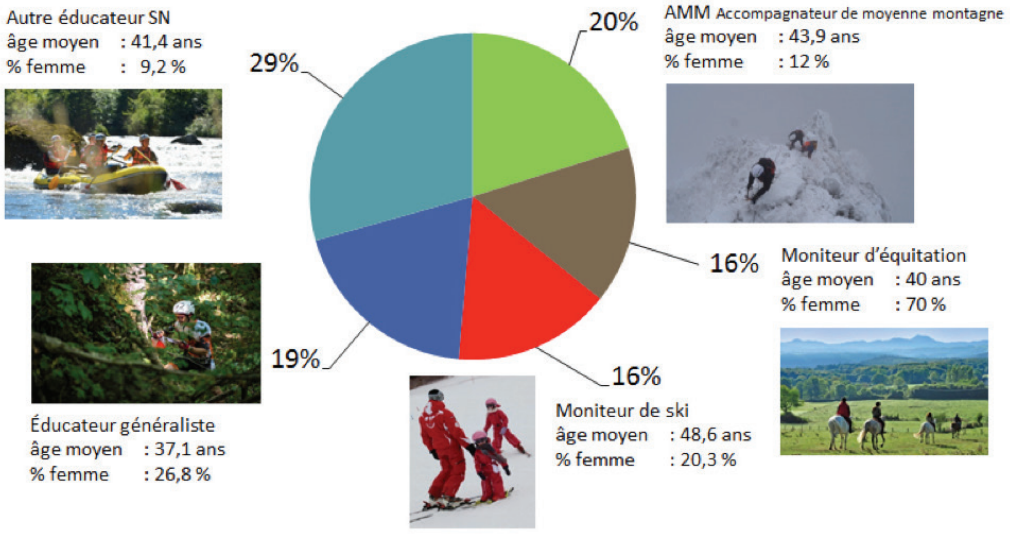
Réalisée en 2014 (avant la création des grandes régions), cette enquête vise à mieux cerner l'emploi des éducateurs de sports de nature en Auvergne. Elle a permis de déterminer des profils d'éducateurs, de faire apparaître la variété des fonctions occupées, des activités proposées, des publics encadrés et d'identifier les besoins en formation. L'analyse de ces résultats a fait émerger les spécificités du territoire auvergnat en matière d'emploi dans les sports de nature.

Sur les 1 637 éducateurs recensés dans le fichier des éducateurs déclarés en Auvergne, les 1 076 éducateurs possédant un diplôme spécialisé en sports de nature ou généraliste ont été sollicités pour remplir le formulaire d'enquête en ligne. Le taux de réponse est de 53,8 % (soit 579 éducateurs ayant répondu). Seuls les questionnaires des éducateurs en activité professionnelle dans les sports de nature ont été exploités, soit 345.

Cette enquête est un outil d'aide à la décision pour renforcer l'emploi des éducateurs de sports de nature à partir des différents leviers mobilisables (formation, activités, publics, fonctions, accompagnement des éducateurs).

Des profils d'éducateurs hétérogènes

Les éducateurs sont répartis de façon relativement équilibrée dans cinq catégories distinctes :



Les éducateurs généralistes sont titulaires de qualifications (BEES APT, BPJEPS APT, licence STAPS) leur permettant d'encadrer tous types d'activités sportives. La catégorie « Autre éducateur sports de nature » regroupe les éducateurs spécialisés dans les activités moins répandues que l'équitation, le ski ou la randonnée pédestre, telles que le canoë-kayak, l'escalade, les sports automobiles, la pêche, le tir à l'arc, le vélo tout-terrain, la via ferrata, le parcours acrobatique en hauteur, le motocyclisme…

Le taux de féminisation de l'emploi des éducateurs déclarés en sports de nature en Auvergne est très faible (25 %) même s'il est légèrement supérieur à celui enregistré à l'échelle nationale (22,5 %). Les femmes sont très peu présentes parmi les éducateurs généralistes (26,8 %) et les moniteurs de ski (20,3 %), les pourcentages sont encore plus faibles pour les accompagnateurs en moyenne montagne (12 %) et les autres éducateurs spécialisés (9,2 %). Une exception toutefois, les femmes sont largement majoritaires (70 %) chez les moniteurs d'équitation.

Un tiers des éducateurs ont un âge compris entre 30 et 39 ans. L'effectif par tranche d'âges augmente jusqu'à la tranche 35-39 ans (18,5 %) à partir de laquelle il baisse régulièrement. Cela signifie que l'emploi d'éducateur sportif de nature semble attractif jusqu'à 40 ans. Après, les professionnels cherchent vraisemblablement des possibilités de reconversion professionnelle. On peut supposer que les spécificités liées à l'emploi des éducateurs de sports de nature (travail en extérieur, engagement physique, gestion du risque, déplacements fréquents…) pèsent de manière non négligeable dans ce choix. Pour les femmes, le plus fort pourcentage se situe même sur la tranche 30-34 ans avec également une régression sur les tranches suivantes. On notera une forte proportion de jeunes parmi les moniteurs d'équitation (21,8 % de 19-29 ans). A l'inverse, près de la moitié des moniteurs de ski (45,5 %) ont plus de 50 ans, engendrant ainsi un besoin de renouvellement plus important.

Un éducateur sur deux réside dans le Puy-de-Dôme, les autres se répartissent de façon équilibrée sur les trois autres départements (Allier, Cantal, Haute-Loire).



Des diplômés Jeunesse et Sports essentiellement, des besoins de formation continue

La part des éducateurs possédant un diplôme généraliste est nettement plus importante en Auvergne (41,2 %) qu'au niveau national (30 %). Les diplômes délivrés par le ministère en charge de la Jeunesse et des sports sont très majoritairement représentés, 90 % des éducateurs en possèdent un. Les diplômes les plus répandus sont l'AMM, (21,7 %), le BEES ski alpin (13,3 %), le BEES ou BPJEPS APT (12,5 %) et activités équestres (12,2 %).

Les éducateurs sont pour la quasi-totalité d'entre eux (82 %) satisfaits de leurs formations diplômantes. Les taux de satisfaction par type d'éducateur de sports de nature sont homogènes.

Ils expriment un manque de compétences principalement dans trois domaines : langues étrangères (pour 47 % des éducateurs), comptabilité/gestion financière (42,3 %) et en promotion/commercialisation/vente (39 %). Les accompagnateurs en moyenne montagne expriment à 54,8 % des besoins de formation en promotion/commercialisation/vente. Les moniteurs d'équitation ressentent surtout des besoins de formation en comptabilité/gestion financière (56,8 %). Les langues étrangères sont citées en priorité par les moniteurs de ski (54,4 %), les généralistes (45,7 %) et les autres éducateurs spécialisés (46,7 %).

La formation continue devrait permettre à tout professionnel d'acquérir ou de renforcer des compétences. Il est ainsi paradoxal de constater que 90 % des éducateurs ressentent un manque de compétences mais que 77 % des éducateurs n'ont aucun projet de formation continue. Il semble nécessaire d'agir pour renforcer l'information des éducateurs en matière de formation continue, et améliorer l'offre, les modalités d'accès, les dispositifs de financement…

Liste des sigles

AMM : accompagnateur en moyenne montagne

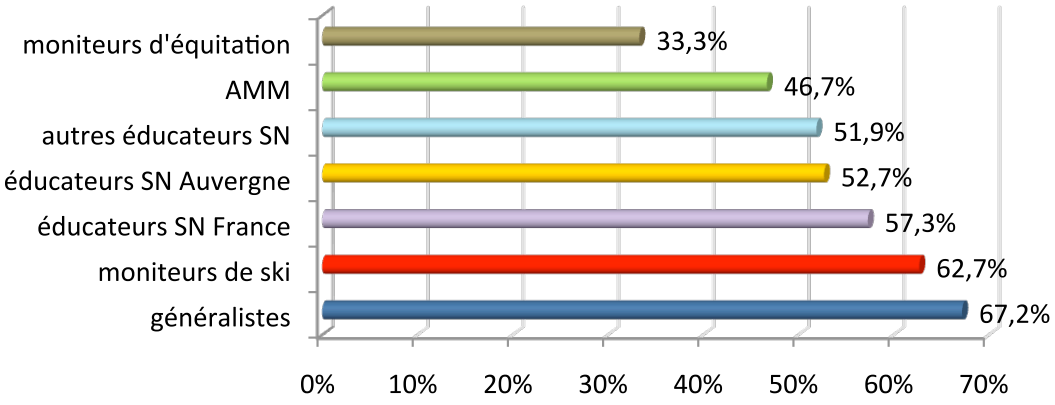
BEES APT : brevet d'Etat d'éducateur sportif option « activités physiques pour tous »

BPJEPS APT : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités physiques et sportives »

Forte pluriactivité

Plus d'un éducateur sur deux (52,7 % en Auvergne et 57,3 % à l'échelle nationale) a une autre activité professionnelle en dehors des sports de nature. Ce taux est même encore plus élevé pour les moniteurs de ski (62,7 %) et les généralistes (67,2 %), il est à l'inverse nettement plus faible pour les moniteurs d'équitation (33,3 %).

Taux d'activité professionnelle hors sports de nature



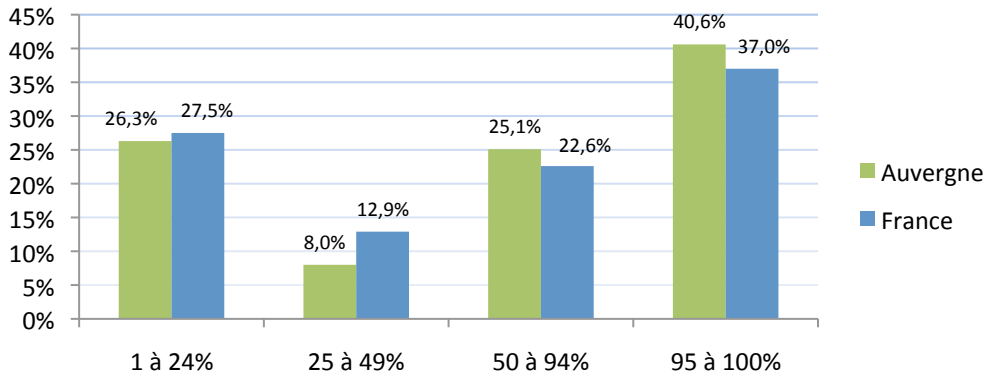
Lorsque les éducateurs exercent une activité en dehors des sports de nature, elle a majoritairement (60 %) un lien avec les sports de nature (ex : vente d'articles de sports de nature, formation, élevage de chevaux…).

Près de 60 % des éducateurs perçoivent une rétribution spécifique pour les sports de nature, pour les autres, l'activité dans les sports de nature est comprise dans une activité plus large. Si 82,8 % des moniteurs de ski ont une rétribution spécifique sport de nature, à l'inverse parmi les généralistes seuls 32,8 % sont dans ce cas.

En moyenne, leur activité d'encadrement des sports de nature représente 63 % de leur revenu alors que cette activité n'occupe que 41 % de leur temps de travail. Cela signifie que leur emploi d'éducateur de sports de nature est plus rémunérateur que leurs autres activités professionnelles. Pour les deux-tiers des éducateurs, les sports de nature représentent plus de la moitié de leurs revenus (en comparaison 59,6 % au niveau national). Pour les trois-quarts des éducateurs, la part du revenu tiré de l'encadrement des sports de nature est stable sur les trois dernières années.

Par ailleurs, 59 % des éducateurs interviennent également à titre bénévole dans les sports de nature (51,4 % à l'échelle nationale).

Part des sports de nature dans le revenu des éducateurs



Lecture : pour 40,6 % des éducateurs de sports de nature auvergnats, les activités de sports de nature représentent entre 95 % et 100 % de l'ensemble de leurs revenus.

Des emplois à l'année à dominante temps plein

Les emplois sont essentiellement implantés au sein d'entreprises et d'associations. Une grande majorité des éducateurs (70,9 %) n'a qu'un seul type de structure employeuse. On notera que près d'un éducateur auvergnat sur trois (31,2 %) a sa propre entreprise alors qu'ils ne sont 18,7 % dans ce cas au niveau national.

La majorité des éducateurs (56,6 %) sont travailleurs indépendants ou auto-entrepreneurs, loin devant les éducateurs salariés en CDI (28,8 %) ou en CDD (14,6 %). Cette prépondérance est encore plus marquée pour les AMM (69,9 %) et les moniteurs de ski (92,7 %). A l'inverse, le statut juridique des éducateurs dits généralistes se caractérise par une majorité de salariés (72,6 %). Les moniteurs d'équitation se répartissent de façon équilibrée entre les trois types de statuts (salariés, indépendants/auto-entrepreneurs et gérants/autres). De plus, la quasi-totalité des éducateurs (86,1 %) ont un seul statut professionnel.

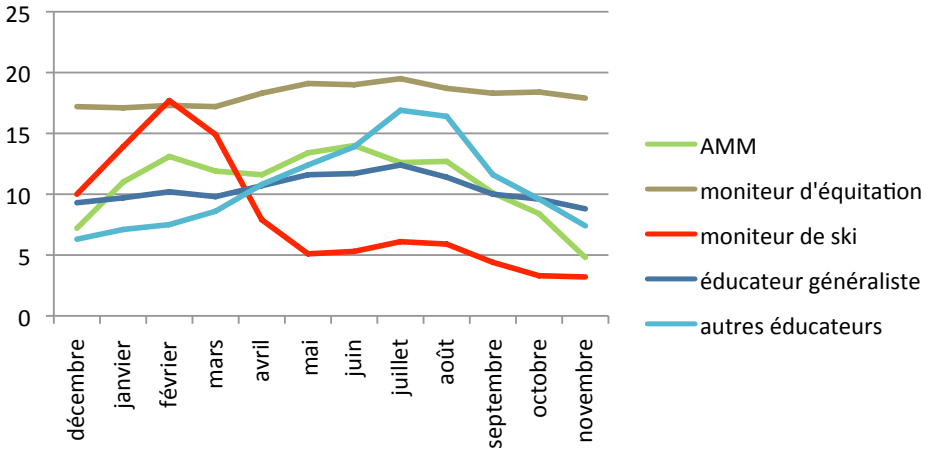
En Auvergne, 60,8 % des éducateurs travaillent toute l'année dans l'encadrement des sports de nature (contre 49,1 % au niveau national), loin devant les saisonniers (37,5 %) et les « occasionnels » (25,4 %). Certains cumulent les trois périodes de travail (temps plein, saisonnier, occasionnel). Deux-tiers des éducateurs ont un emploi sur une dominante de temps plein.



Des volumes d'activités lissés sur l'année

Toutes spécialités confondues, les éducateurs travaillent en moyenne 11,45 jours par mois. Cette moyenne varie peu tout au long de l'année, novembre compte le nombre moyen de jours travaillés le plus faible (8,1 jours) et juillet affiche la plus haute moyenne (14,1 jours). On constate ainsi, toutes spécialités confondues, une répartition du volume d'activité professionnelle sur l'année. Cependant, cette moyenne masque de fortes disparités entre les catégories d'éducateurs. Les moniteurs d'équitation présentent une moyenne de jours travaillés élevée (18,2 jours) régulièrement répartis tout au long de l'année. A l'inverse, mais logiquement, les moniteurs de ski affichent une activité professionnelle concentrée sur la période hivernale avec un pic en février et une faible moyenne mensuelle de jours travaillés sur le reste de l'année. Les autres activités professionnelles complémentaires citées par les moniteurs de ski sont majoritairement en dehors des sports de nature (commerce, agriculture…). Les accompagnateurs en moyenne montagne présentent une activité régulière mais répartie sur neuf mois, octobre-novembre-décembre étant une période de moindre activité. Quant aux éducateurs dits généralistes, leur volume d'activités est semblable à celui des accompagnateurs en moyenne montagne, cependant il est mieux réparti sur l'année et connaît une certaine augmentation l'été. La catégorie « autres éducateurs » présente une augmentation du volume d'activité à partir du printemps pour atteindre un pic en été (juillet, août).

Nombre moyen de jours de travail dans les sports de nature



Des éducateurs ancrés sur leurs territoires

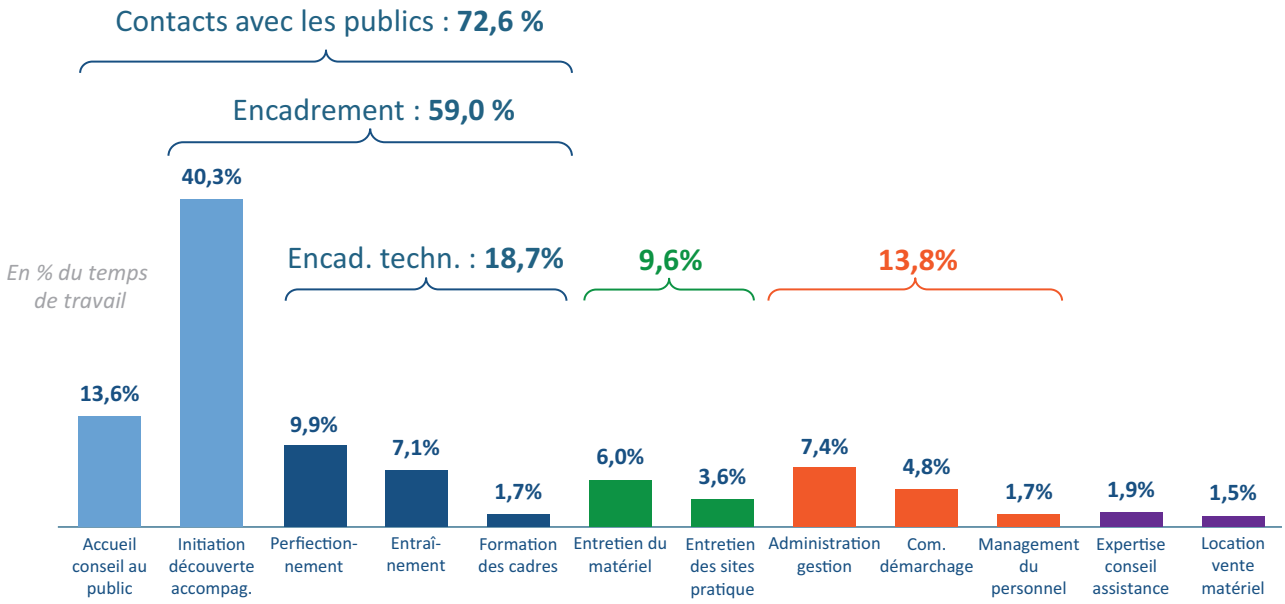
La plupart des éducateurs (82,3 %) travaillent exclusivement sur le territoire auvergnat, près des trois-quarts (72,7 %) n'intervenant même que sur un seul département. Le taux d'éducateurs résidant dans le département du Cantal (14,9 %) est nettement en-deçà du taux d'éducateurs y travaillant (28,3 %). Les accompagnateurs en moyenne montagne sont les éducateurs qui interviennent le plus dans d'autres départements auvergnats (moyenne de 1,5 département) et hors région (31 %). A l'opposé, les moniteurs d'équitation sortent très peu de la région et même de leur département de résidence (moyenne de 1,1 département). Pour chaque type d'éducateur, c'est dans le Puy-de-Dôme que le taux d'intervention est le plus fort.

Plus des trois-quarts des éducateurs (77,5 %) interviennent sur un massif, les deux-tiers sur un massif auvergnat.

Des éducateurs polyvalents

On constate une forte polyvalence des éducateurs auvergnats dans les fonctions exercées (accueil, initiation, entretien, gestion…), 81 % d'entre eux déclarent exercer plus de trois fonctions dans leur poste de travail contre seulement 59 % au niveau national. Toutes spécialités confondues, le nombre moyen de fonctions exercées est de 6,4. Les moniteurs d'équitation se placent au-dessus de cette moyenne en déclarant exercer 7,4 fonctions.

La quasi-totalité des éducateurs (90 %) encadrent en initiation et découverte. En comparaison avec l'enquête nationale, on constate que les éducateurs auvergnats encadrent moins en perfectionnement (53 % contre 66 % à l'échelle nationale) mais sont davantage chargés de fonctions hors encadrement (entretien, gestion et périphériques).



Rapporté au poids de ces différentes fonctions dans le temps de travail des éducateurs, la fonction d'encadrement arrive nettement en tête (59 %), essentiellement pour l'initiation/accompagnement/découverte (40,3 %). La part de l'initiation/accompagnement/découverte est supérieure à la moyenne chez les généralistes (42 %), les moniteurs de ski (47,7 %) et les accompagnateurs en moyenne montagne (56 %). Pour les moniteurs d'équitation, le temps de travail est réparti de manière plus équilibrée entre l'initiation/découverte, le perfectionnement, l'entraînement et l'entretien des sites et du matériel. Pour les autres éducateurs de sports de nature, on note également un taux plus faible sur l'initiation/découverte (29,8 %) et une part plus importante sur l'entretien du matériel et de la communication/démarchage.

Large panel d'activités, prépondérance de la randonnée pédestre

Taux d'encadrement des sports de nature

Sports nature	AMM	Moniteur équitation	Moniteur ski	Généraliste	Autres éducateurs SN
Rando pédestre	96,0%	8,3%	27,1%	47,9%	24,8%
Ski alpin	16,0%	5,0%	89,8%	22,5%	8,3%
Raquette	77,3%	0,0%	20,3%	21,1%	3,7%
VTT	25,3%	3,3%	13,6%	40,8%	11,9%
Equestre hors SN	0,0%	91,7%	0,0%	8,5%	2,8%
Course d'orient.	38,7%	0,0%	11,9%	42,3%	6,4%
Canoé-kayak	6,7%	3,3%	13,6%	28,2%	21,1%
Activités multi SN	21,3%	3,3%	10,2%	33,8%	12,8%
Escalade	13,3%	1,7%	10,2%	23,9%	18,3%
Tourisme rando. équestre	1,3%	58,3%	1,7%	1,4%	1,8%
Ski nordique	13,3%	0,0%	32,2%	11,3%	1,8%
PAH	4,0%	1,7%	6,8%	11,3%	11,0%
Via ferrate	5,3%	3,3%	3,4%	9,9%	11,9%
Tir à l'arc	1,3%	1,7%	1,7%	9,9%	12,8%
Sports automobiles	0,0%	1,7%	1,7%	4,2%	15,6%
Canyon	4,0%	0,0%	5,1%	9,9%	10,1%
Pêche	0,0%	0,0%	0,0%	7,0%	13,8%
Ski randonnée	10,7%	1,7%	18,6%	2,8%	2,8%
Rando. aquatique	5,3%	1,7%	5,1%	8,5%	7,3%
Rafting	2,7%	1,7%	3,4%	9,9%	5,5%
Voile	1,3%	0,0%	3,4%	9,9%	7,3%
Motocyclisme	2,7%	0,0%	3,4%	1,4%	10,1%
Route-Cyclotourisme	2,7%	0,0%	10,2%	5,6%	5,5%
Parapente	1,3%	0,0%	5,1%	4,2%	7,3%
Biathlon	12,0%	0,0%	11,9%	2,8%	0,9%
Alpinisme	6,7%	0,0%	6,8%	4,2%	2,8%
Nage eaux vives	1,3%	1,7%	6,8%	2,8%	4,6%
Planche à voile	1,3%	0,0%	5,1%	7,0%	4,6%
Kayak de mer	1,3%	0,0%	3,4%	8,5%	2,8%
Plongée	1,3%	0,0%	0,0%	5,6%	5,5%
Via corda	2,7%	0,0%	1,7%	0,0%	6,4%
Stand up paddle	1,3%	0,0%	3,4%	8,5%	2,8%
Ski nautique	0,0%	1,7%	3,4%	5,6%	2,8%
Cerf-volant	1,3%	0,0%	1,7%	4,2%	2,8%
nbre moyen activités SN	**3,9**	**2**	**3,6**	**4,5**	**2,9**

0 à 19%
20 à 39%
40 à 59%
60 à 79%
80% et +

La randonnée pédestre est l'activité la plus proposée par les éducateurs (39 %). Elle est d'ailleurs surreprésentée en Auvergne par rapport à l'enquête nationale (+ 18 pts), tout comme les activités multisports de nature (+ 10 pts) et la randonnée en raquettes (+ 7 pts).

Le nombre de sports de nature encadrés par les éducateurs est plus grand en Auvergne qu'à l'échelle nationale. En effet, 22 % des éducateurs proposent au moins cinq activités (contre 12 % au niveau national). Ils ne sont qu'un tiers à encadrer une seule activité (contre 40,5 % au niveau national). Cela peut s'expliquer par une difficulté à vivre de l'encadrement d'une seule activité de nature, la multiactivité permettrait ainsi aux éducateurs de consolider leur activité professionnelle.

On peut identifier des liens d'encadrement entre la randonnée pédestre, celle en raquettes, la course d'orientation, le VTT, l'escalade, le canoë-kayak et le ski.

Les moniteurs d'équitation encadrent le plus souvent leurs spécialités (pratique en centre équestre et randonnée équine). Les moniteurs de ski, en dehors de leurs activités spécifiques, encadrent la randonnée pédestre (27,1 %) et la randonnée en raquettes (20,3 %). Les accompagnateurs en moyenne montagne, hormis la randonnée encadrent également la course d'orientation (38,7 %), le vélo tout-terrain (25,3 %) et des activités multisports de nature (21,3 %). Les éducateurs généralistes sont globalement positionnés sur les mêmes activités que celles proposées par les accompagnateurs en moyenne montagne : la randonnée pédestre (47,9 %), le VTT (40,8 %), la course d'orientation (42,3 %) et les activités multisports de nature (33,8 %). Pour les éducateurs de la catégorie « autres éducateurs de sports de nature », la randonnée pédestre est une activité complémentaire importante, 24,8 % d'entre eux l'encadrent devant le canoë-kayak (21,1 %), l'escalade (18,3 %), les sports automobiles (15,6 %), la pêche (13,8 %), le tir à l'arc (12,8 %) et les activités multisports de nature (12,8 %). Au sein de la catégorie « autres éducateurs de sports de nature », les moniteurs de VTT encadrent en moyenne 5,6 activités dont l'activité complémentaire randonnée pédestre (73 %) puis les activités multisports, la course d'orientation, le canoë-kayak, les sorties en raquettes et l'escalade. Les moniteurs de canoë-kayak encadrent en moyenne 5,9 activités dont la randonnée pédestre (54 %) et le VTT (46 %) puis le rafting, le ski alpin, les activités multisports et la course d'orientation. Les moniteurs d'escalade encadrent en moyenne 6,6 activités dont surtout la randonnée pédestre (62 %) mais également la via ferrata, le VTT, le ski alpin, la course d'orientation, le parcours acrobatique en hauteur, le canoë-kayak, les sorties en raquettes et les activités multisports.

Des publics diversifiés

Le taux d'éducateurs intervenant auprès de publics handicapés (déficients physiques et mentaux) est plus élevé (+ 7 points) en Auvergne. Il en va de même pour l'encadrement en clubs (+ 8,5 points). A l'inverse, on note un taux en retrait sur l'intervention auprès de stagiaires en formation (- 5,8 pts par rapport au niveau national). Les éducateurs auvergnats ont davantage réparti le poids de leur activité entre les différents publics, notamment vers les pratiquants de clubs (+ 6,6 points), ce qui les rend moins dépendant des touristes et particuliers qui représentent 44 % de l'activité des éducateurs de sports de nature au plan national contre seulement 34,2 % pour les éducateurs auvergnats.

Pour les AMM, les scolaires/étudiants et les touristes/particuliers représentent les trois-quarts de leur temps d'encadrement. En comparaison avec les moyennes auvergnate et nationale, trois types de publics sont sous-représentés : les pratiquants en club, les stagiaires et les handicapés.

Les moniteurs d'équitation encadrent surtout les pratiquants en club (56,9 % du temps d'encadrement) et les touristes/particuliers. Les publics sous-représentés sont les scolaires/étudiants, les enfants en accueil collectif de mineurs, les touristes/particuliers et ceux de comité d'entreprise/séminaire.

Les touristes/particuliers sont majoritaires (57,4 %) dans le temps d'encadrement des moniteurs de ski. Les publics en deçà des moyennes sont les pratiquants en club, les stagiaires et les handicapés.

Les éducateurs généralistes se caractérisent par répartition nettement plus équilibrée entre les différents publics. Néanmoins, les publics en retrait des moyennes enregistrées sont les touristes/particuliers et ceux de comité d'entreprise/séminaire.

Pour les autres éducateurs de sports de nature, si les touristes/particuliers représentent 37,6 % du temps d'encadrement, la répartition entre les publics est également nettement plus équilibrée. On notera également une sur-représentation du public de comité d'entreprise/séminaire.

Forte affiliation des éducateurs au mouvement sportif

Près des trois-quarts des éducateurs adhèrent à une fédération sportive mais ils ne sont que 41,2 % à adhérer à un syndicat professionnel. Si l'on ne note pas de différence significative avec le niveau national, ces moyennes masquent toutefois des disparités entre les catégories d'éducateurs. En effet, le taux d'adhésion à une fédération est fort pour les moniteurs d'équitation (93,2 %) et de ski (89,1 %), à l'inverse il est faible pour les accompagnateurs en moyenne montagne (41,7%). De même, le taux d'adhésion à un syndicat est très élevé chez les moniteurs de ski (85,2%) et les AMM (65,3 %) et faible pour les généralistes (32,3 %), les autres éducateurs spécialisés (27,5 %) et les moniteurs d'équitation (19 %).

Souhait de développer les activités

Les principaux souhaits professionnels sont de développer des sports de nature déjà proposés (pour 56,9 % des éducateurs), d'augmenter le niveau d'activité (55,1 %) et de développer d'autres activités pour accroître leur revenu (43,2 %).

Parmi les souhaits des sports de nature à développer, la randonnée pédestre arrive en première position tant sur les activités déjà encadrées (11,7 % des éducateurs) que pour la recherche de nouvelles activités à encadrer (4,7 %).

Les nouveaux publics ciblés sont les handicapés, les étrangers, les seniors, les personnes souffrant de maladies chroniques et les enfants.

Des pistes de développement

- **Encourager l'accès des femmes** à l'emploi d'éducateur en sports de nature, du recrutement des personnes entrant en formation à l'accompagnement des éducatrices en fonction pour leur permettre d'allonger leur activité professionnelle dans les sports de nature.

- **Faciliter l'accès et renforcer les rapprochements** des formations diplômantes en corrélation avec les associations de sports de nature constatées dans l'exercice professionnel des éducateurs (bi-qualifications, certificats de qualifications complémentaires, relations entre les diplômes d'Etat et les qualifications proposées par les branches professionnelles, harmonisation des calendriers de formation, validation des acquis de l'expérience, etc…).

- **Structurer l'offre de formation continue** pour répondre aux besoins d'acquisition de nouvelles compétences de professionnels soumis à une nécessité d'adaptation permanente. Cela concerne à la fois les contenus de formation, le positionnement de l'offre de formation sur les périodes creuses de l'année pour les éducateurs ciblés, l'accès à l'information sur l'offre et la mobilisation des crédits de financement.

- **Inciter les éducateurs à se pencher davantage sur le développement de sports de nature** tels que la pêche, le motocyclisme, le VTT, le cyclotourisme, l'eau vive et l'équitation dont le potentiel sur le territoire auvergnat est encore insuffisamment exploité.

- **Développer la mutualisation** sur les fonctions hors encadrement (gestion, administration, entretien, commercialisation…) qui représentent une part conséquente du temps de travail des éducateurs de sports de nature en Auvergne.

- **Former et diplômer** de jeunes moniteurs auvergnats, pour répondre au besoin de renouvellement dans l'encadrement du ski.

- **Proposer un service de conseil** pour accompagner les éducateurs dans la consolidation de travail (choix de nouvelles activités, publics, formations, diplômes, statuts professionnels, communication, administration…) dans l'objectif d'allonger leur durée de vie professionnelle et d'augmenter leur volume de travail.

- **Cibler les publics sous-représentés** dans les temps d'encadrement de chaque type d'éducateur afin de développer le volume d'activité.

- **Faciliter l'installation** à l'année de nouveaux éducateurs dans les départements du Cantal et de la Haute-Loire. Cela permettrait aux nombreux éducateurs auvergnats qui viennent y travailler sans y résider d'exploiter davantage le potentiel des sports de nature dans ces départements.

Eric Rutault
DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes